DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 30/03/2019

Extrait n°13

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 21 De Votants : 23



Présents:

ABDOU-MADI Sandati, ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, IBRAHIM SAID Maanrifa, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSSOUFFOU Soulaimana, ABDOU Mikidadi, BACAR Inchati Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Absents:

ALI-MALLOUAssani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, ANTOINE Ibrahim Salam, BAMANA Anchya, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima.

Représentés :

Madame MAHADI Salima ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Madame Anchya BAMANA ayant donné pouvoir à Monsieur Zaidani HAROUNA.

A été nommé(e) secrétaire de séance : ISSOUFI Attoumani

Objet: Vote du budget primitif 2019

Vu le code général des collectivités et notamment ses articles L2311-1 et suivants,

Vu l'inscription M14 applicable aux EPCI,

Vu l'avis de la commission mixte réunie le 06 février 2019,

Vu la délibération n°5 du 27 février 2019 portant sur la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° 10 du 30 mars 2019 adoptant le compte administratif 2018,

Vu la délibération n°11 du 30 mars 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018 Considérant le rapport de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De voter le budget primitif 2019 par chapitre en fonctionnement et en investissement D'adopter le budget primitif 2019 de la 3CO comme suit :

FONCTIONNEMENT

- o Dépenses 6019428.00 €
- o Recettes 6 09 428.00 €

INVESTISSEMENT

- o Dépenses 4031978.88 €
- o Recettes 4 031 978.88 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

D'autoriser le Président à signer nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 2 avril 2019.

Fait et délibéré, le 30 mars 2019

Pour extrait conforme, Le président

